Image not found or type unknown

voyage CE suite à démission

Par **voilivoiloux**, le **14/03/2012** à **18:49**

Bonjour,

J'ai obtenu un voyage par le biais de mon comité d'entreprise il y a plusieurs mois, voyage payé et validé par le CE. Ma situation professionnelle est sur le point de changer, je ne serai plus salarié de la société au moment du voyage suite à démission volontaire.

Mon CE est il en droit de me réclamer le remboursement de leur participation?

Au vu des délais je ne pense pas que le voyage puisse être annulé, peux t'il me refuser ma participation au voyage, sans remboursement?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **14/03/2012** à **18:56**

Bonjour,
A priori, ils ne peuvent pas puisque vous faisiez partie de l'entreprise au moment où vous avez obtenu le voyage...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés